



**Procès-verbal de la
séance du conseil municipal
du lundi 12 juin 2018
à 19 h**

04 75 90 16 35
mairie.eyzahut@orange.fr

Date de convocation : 5 juin 2018

Président : Fabienne Simian, maire

Présents : Marc Aubert, Marianne Castelly, Dominique Gourabian, Jacques Holz, Jacques Gourabian, Françoise Laverdure, Alain Ramousse, Fabienne Simian, Catherine Videau

Absents non excusés : Thomas Pourrot, David Lardan

Secrétaire de séance : Marianne Castelly

Ouverture de séance

Madame la maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 avril 2018, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Elle demande au conseil la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour, sachant que cette délibération a déjà été votée (il s'agit de préciser les indemnités horaires dimanches et jours fériés du MNS). Accordé à l'unanimité.

1. Régie de la buvette : création et tarifs - DÉLIBÉRATION

Madame la maire propose la création d'une buvette à la piscine puisque personne n'a souhaité prendre la gérance. Une liste des tarifs des boissons, glaces et friandises diverses est établie.

→ adoptée à l'unanimité.

2. Buvette de la piscine : création d'un contrat CAE PEC - DÉLIBÉRATION

Madame la maire propose d'embaucher un contrat en parcours emploi compétence (PEC) pour 9 mois afin de gérer la buvette de la piscine en juillet-août, faire le ménage du camping et aider l'employé communal aux travaux dans le village pour les autres mois.

Le coût de ce contrat PEC pourrait être financé par les bénéfices de la buvette.

Une personne est déjà candidate pour ce poste ; à finaliser avec Pôle Emploi.

→ adoptée à l'unanimité.

3. Achat de pneus neige - DÉLIBÉRATION

Madame la maire informe que 4 pneus-neige pour le véhicule communal ont été achetés en Savoie par Monsieur Laurent HOLZ pour le compte de la mairie. Il faut maintenant lui rembourser l'achat d'un montant de 200€.

→ adoptée à l'unanimité (Monsieur Jacques HOLZ ne participe pas au vote).

4. Avenant convention CDG26 - DÉLIBÉRATION

Madame la maire indique qu'une convention avec le Centre de Gestion de la Drôme a été signée pour le calcul des retraites des employés. Celle-ci se terminait fin 2017. Un avenant doit être

signé jusqu'à la fin de l'année 2018, en attendant qu'une nouvelle convention soit produite.

→ adoptée à l'unanimité.

5. Travaux Place de l'Église

Suite à la réunion cantonale, Madame la maire précise que deux demandes de subventions doivent être faites afin de réaliser les travaux de la place de l'Église : auprès du Département pour l'une, et pour la seconde, auprès de l'État *via* la DETR.

Ainsi, deux délibérations seront à voter début septembre, une fois les devis proposés.

6. Informations touristiques

- Pour fêter ses 40 ans, le CAEM viendra offrir dans le village 2 représentations (les 26 et 28 juin).

- Cécile COULON, auteure, proposera une lecture d'extraits de ses ouvrages avec un accompagnement musical le 11 août. Et le 12, elle animera un atelier d'écriture.

- La fête du village du 28 juillet est en préparation.

- Marie BOUCHACOURT sera en résidence au village la dernière semaine d'août et exposera ses œuvres le 31 août et le 1^{er} septembre.

7. Schéma Communal de Défense Extérieure Contre les Incendies - DÉLIBÉRATION

Le conseil approuve ce schéma communal après une réunion publique et l'avis favorable du SDIS 26. L'ensemble des documents sera transmis aux services concernés.

→ adoptée à l'unanimité.

8. Mise en Place du Règlement Général pour la Protection des Données

Ce règlement est européen et doit s'appliquer à toutes les collectivités, entreprises, etc... Un travail sur le sujet sera à faire dans les prochaines semaines et un référent devra être nommé pour gérer les données sur la commune.

9. Indemnités poste de MNS - DÉLIBÉRATION

Il est proposé d'accorder des indemnités au MNS pour les dimanches et jours fériés travaillés.

→ adoptée à l'unanimité.

10. Questions diverses / retours de la maire

- Linky : Monsieur FAZILLE étant en arrêt maladie, la rencontre avec ENEDIS est reportée. Madame la maire propose d'inviter un représentant des "anti-Linky" lors d'une discussion pour débattre du sujet.

- Voiries : Un devis portant sur l'accès à la STEP a été demandé à la société SORODI.

- Le rapport d'activités de la Communauté de Communes pour l'année 2017 a été présenté et est consultable en mairie.

- Défibrillateur : Il a été commandé (2200€) et sera installé à la piscine en été (juillet et août) et transféré à la mairie le reste de l'année.

- SIVU et Restauration Collective à Pont de Barret : Un restaurant scolaire va être construit et un collectif de parents demande à ce que les repas soient réalisés sur place. Le SIVU doit se prononcer sur le fait de construire une surface suffisante pour mettre en place ce type de restauration dans les années à venir. Hier, un budget de fonctionnement a été présenté aux élus et parents. Le SIVU donnera son avis le 22 juin.

- Les compagnons d'Eyzahut : L'association doit liquider ses finances avant la fin de l'année en cours. Elle a refusé la proposition de la mairie : apporter une aide financière pour les travaux de réfection d'un mur de l'Église. Madame la maire a par ailleurs écrit à l'association afin de lui demander de sécuriser la montée du Trou du Furet où un câble est présent et représente un danger pour les marcheurs, ainsi que le site des petites maisons. Concernant ce sujet : comme le devis demandé n'a pas été produit assez tôt, le chantier-jeunes se concentrera sur d'autres réalisations.

- Poste de Marine FREMION : Elle a signé son contrat d'un an en tant qu'adjoint administratif et a déjà suivi plusieurs formations.

- La procédure de "biens sans maître" concernant la parcelle B 213 située Place de l'Église a été approuvée par la Commission d'Imposition Directe, et affichée en mairie.

- Chantier-jeunes : Ils viendront pour la réfection de l'escalier qui mène au restaurant du village et travailleront sur la petite parcelle en bout de la propriété SCHMID/NOTHIGER.

- Impasse des Crêtes : Une partie appartient à Monsieur DELLEAUD Jean-Marie, et il serait d'accord pour la vendre à la mairie. Il s'avère que le cadastre est faux. Un géomètre est venu pour délimiter les bonnes zones. Ce point sera à rediscuter et étudier.

- 14 juin : La matinée sera consacrée au nettoyage du camping et de la piscine avec l'aide des citoyens.

- Madame LAVERDURE demande s'il serait possible de prendre soin du grand chêne à l'entrée du village. Sujet à voir avec l'employé communal pour cet automne.

L'ordre du jour étant traité, clôture du Conseil Municipal à 20h36.